



CARSOC *asbl*

**Centre d'Appui au Renforcement de la Société Civile et la Bonne
Gouvernance en R.D. Congo**

Projet d'Appui à la Réingénierie de la Nation Congolaise - PARNaC

**PROPOSITION DES DÉCISIONS
GOUVERNEMENTALES URGENTES POUR
MARQUER DANS LA CONSCIENCE COLLECTIVE
LE RETOUR DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT ET
REDONNER CONFIANCE AUX CONGOLAIS**

***Complément à l'Agenda d'un choc systémique pour transformer l'État, l'économie et
la société en R. D. Congo.***

Par Dr. Ndungo V.K.

= Avril 2024 =

CONTACT:

CARSOC asbl

Téléphone: **+243 815 733 053**

Courriel: carsocasbl@yahoo.com dr.ndungo.vk@gmail.com

Contenu

Introduction	4
Chapitre 1. Affirmer l'autorité de l'État pour assainir les milieux de vie	6
Chapitre 2. Affirmer l'autorité de l'État pour endiguer les embouteillages à Kinshasa (et autres grandes villes)	7
Chapitre 3. Affirmer l'autorité de l'État pour promouvoir la santé et la sécurité publiques en milieux urbains	10
Chapitre 4. Affirmer l'autorité de l'État pour réduire le coût de la vie (en milieux urbains)	11
Chapitre 5. Affirmer l'autorité de l'État pour accroître l'efficacité des administrations publiques	12
Conclusion	13
Présentation de CARSOC asbl	14

INTRODUCTION

1. Dans le document « Agenda d'un choc systémique pour transformer l'État, l'économie et la société en R.D. Congo » distribué aux élites politiques et civiles congolaises au courant du mois de mars dernier, une définition la plus minimaliste a été donnée au concept d'autorité de l'État, à savoir que « l'autorité de l'État doit être appréhendée à un double niveau de capacité. D'abord, il s'agit de la capacité des pouvoirs publics de décider de tout ce qui est nécessaire et chaque fois que c'est nécessaire pour que l'intérêt général se réalise. Ensuite, il s'agit de la capacité de ces pouvoirs publics d'exécuter effectivement les décisions prises (p. 9-10)».
2. En R.D. Congo et spécialement à Kinshasa, la capitale où siègent toutes les institutions nationales du pays aux côtés de celles de la ville-province, aucun de ces deux niveaux de l'autorité de l'État n'est perceptible dans aucun domaine en relation avec l'intérêt général des habitants. Et ces derniers s'en plaignent de toutes les manières possibles, blâmant l'absence de l'État comme étant à la base des difficultés qu'ils expérimentent au quotidien.
3. Des immondices et bouteilles en plastique s'accumulent le long de toutes les rues, des canalisations et des rivières sans qu'aucune décision des autorités publiques ne pointe à l'horizon; des embouteillages monstres au quotidien témoignent davantage du déficit d'autorité de l'État (que de toute autre chose); des populations urbaines lèvent quotidiennement des lamentations (dans les médias locaux) concernant des extorsions et arrestations arbitraires par des agents de sécurité sans réaction significative des autorités pour corriger la situation; des centaines de milliers de personnes (dont des policiers) se déplacent quotidiennement montées à trois ou quatre sur des motos sans casques de protection, causant des morts quotidiennement, dans l'indifférence totale des autorités publiques; des aliments prêts à consommer sont vendus et consommés dans des conditions d'insalubrité aggravées, compromettant durablement la santé des citoyens, sans émouvoir outre mesure ces dernières; etc.
4. Il existe pourtant des autorités dédiées pour décider des mesures pour corriger les nombreuses situations qui affectent négativement la vie des congolais chaque jour. La question de leur accès à l'information relativement à ces situations ne se pose guère. Mais pourquoi alors n'arrivent-elles pas à réaliser le premier niveau de l'autorité de l'État, c'est-à-dire simplement de décider « de tout ce qui est nécessaire et chaque fois que c'est nécessaire pour que l'intérêt général se réalise » ou, en d'autres termes, de présenter aux populations des projets crédibles de solution? Vu la déliquescence aggravée de l'appareil administratif de l'État, le problème de manque de capacité des agents publics et des politiques à concevoir ces solutions paraît être le facteur explicatif le plus plausible, au-delà du problème de manque des moyens pour leur mise en œuvre. Encore que les décisions visant à manifester l'autorité de l'État dans la réalisation de l'intérêt général dans plusieurs domaines

n'impliquent pas nécessairement des moyens importants pour leur exécution, comme cela est démontré dans les différents chapitres qui suivent.

5. L'observation qualitative réalisée au sein des couches populaires dans la ville de Kinshasa tout au long du mois de mars 2024 indique le risque élevé d'explosion d'une colère sociale suite à l'impuissance des individus et des ménages devant la grave dégradation de leurs conditions de vie quotidienne depuis le début de l'année 2024, largement attribuée à la faillite (de l'autorité) de l'État.
6. L'avènement d'un nouveau gouvernement constitue une opportunité de démontrer à la population congolaise une forme de reprise en main de la gestion de l'intérêt général, avec à la clef la réduction du risque d'explosion sociale. Et ceci pourrait se réaliser à travers de simples décisions indiquant le retour de l'autorité de l'État pour résoudre les problèmes cités ci-haut, entre autres, ce qui redonnerait confiance aux congolais par rapport à leur avenir. Il est impératif de communiquer aux congolais en général et aux populations de Kinshasa en particulier des décisions crédibles susceptibles de marquer leur conscience collective quant à ce et de les appliquer effectivement pour rendre visible le plus rapidement possible un début d'allègement de leurs souffrances multiformes.
7. Son Excellence Madame la Première Ministre a l'occasion de le faire dans le cadre de son discours programme qu'elle présentera à l'Assemblée Nationale très prochainement. C'est dans cette perspective que ce complément à l'Agenda est proposé, en se focalisant uniquement sur comment faire marquer dans la conscience collective des congolais le retour de l'autorité de l'État et leur redonner confiance grâce aux décisions concrètes susceptibles d'impacter positivement et immédiatement leurs conditions de vie. Le but étant de contribuer à accroître l'efficacité de l'action gouvernementale par l'information sur les demandes pressantes de la population et comment y répondre sous contrainte des ressources limitées de l'État.
8. Ce document traite de cinq domaines qui affectent gravement la qualité de vie des congolais, surtout en milieux urbains et principalement à Kinshasa, et dont la cause est largement attribuée à l'absence de l'autorité de l'État. Il va sans dire qu'en marquant positivement la conscience collective des citoyens, dont notamment les « Kinois », sur le retour de l'autorité de l'État et en leur redonnant confiance, c'est toute la nation congolaise qui en sera marquée. Ces domaines sont :
 - a. L'insalubrité aggravée des milieux de vie,
 - b. Les embouteillages monstres en milieux urbains,
 - c. Les déficiences sanitaires et en sécurité publique en milieux urbains,
 - d. Le coût élevé de la vie (en milieux urbains et autres),
 - e. L'inefficacité des administrations publiques.
9. Le présent document propose quelques décisions urgentes à annoncer aux populations congolaises dans ces cinq domaines. Ces décisions font l'objet des textes surlignés en gras et sont accompagnées d'une mise en contexte.

CHAPITRE I

AFFIRMER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT POUR ASSAINIR LES MILIEUX DE VIE

10. L'assainissement de la ville de Kinshasa, en particulier, et des autres villes, cités et villages de la RDC, en général, constitue un des domaines de prédilection pour affirmer le retour de l'autorité de l'État. Il s'agit, pour ce faire, que l'État organise un cadre d'action collective des citoyens, autant individuels que corporatifs, pour réaliser de façon régulière et permanente des travaux d'intérêt général dans leurs milieux de vie respectifs en y offrant de leur temps (pour les citoyens individuels) ou de leurs ressources matérielles ou financières (pour les citoyens corporatifs). Ce sera aussi le lieu indiqué d'intervention des députés (à travers les dotations mises à leur disposition pour des interventions sociales dans leurs circonscriptions) et autres politiciens en quête de visibilité.
11. **Concrètement, la solution proposée est que le gouvernement national décrète désormais la semaine de travail de 5 jours (sauf pour les écoles, hôpitaux, industries de production à la chaîne, ...), afin que la journée de samedi (de 7h00 à 13h00) soit consacrée par tous aux travaux d'intérêt général requis par les pouvoirs publics. Ce dispositif pourrait être décrété de façon temporaire (par exemple pour une période de six mois, renouvelable selon les besoins) ou permanente. Ainsi, chaque samedi, aucun service, ni commerce (formel ou informel), ni église, ... ne devrait opérer avant 13h00 afin de permettre à toute personne apte physiquement de participer aux travaux collectifs dont les pouvoirs publics locaux auront la charge d'encadrement.**
12. La journée de samedi est déjà généralement peu travaillée dans le secteur formel de l'économie et des organisations, sinon le plus souvent qu'en demi-journée. Le secteur informel reprendra ses activités à partir de 13h00. Dans ce contexte, la perte économique globale devrait être négligeable comparativement aux gains pour les individus et la société en général de l'assainissement par les citoyens gratuitement de leurs milieux de vie.
13. Au-delà de la visibilité du retour de l'autorité de l'État à travers ce processus, un autre avantage est que cette solution sera la moins coûteuse pour l'État, contrairement aux tentatives de soustraction de la salubrité des villes aux entreprises privées, dont notamment celles étrangères comme cela aurait été envisagée dernièrement. Surtout que, dans le contexte de corruption systémique prévalent en RDC, les coûts financiers à charge de l'État ne pourront qu'être hors-proportion des services rendus.
14. Enfin, il faut garder à l'esprit que l'existence d'une structure ou des structures publiques dédiées en permanence à cette tâche reste de mise, en complément à l'action collective des citoyens. Leur création ou leur renforcement devrait être réalisé à terme.

CHAPITRE II

AFFIRMER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT POUR ENDIGUER LES EMBOUTEILLAGES À KINSHASA (ET AUTRES VILLES)

15. Les embouteillages monstres à Kinshasa (et certaines autres villes) constituent un autre phénomène d'importance témoignant de la faillite totale de l'autorité de l'État. Dans une certaine mesure, cette faillite en serait même la cause majeure, au-delà de la détérioration avancée de la voirie urbaine qui obligent tous les automobilistes à se concentrer sur quelques artères seulement des villes. Mais cette détérioration des infrastructures est elle-même consécutive à la faillite de l'autorité de l'État : sinon, comment comprendre que des routes urbaines réhabilitées deviennent majoritairement impraticables au bout de seulement six mois sans que nul n'en rende compte?
16. Dans le même ordre d'idée, la faillite de l'autorité de l'État est la cause de la croissance vertigineuse des matériels roulants sur les routes urbaines, dont visiblement 90% ne devraient pas avoir le droit d'y rouler au regard des lois du pays (engins avec volant à droite), des conditions techniques des engins (la plupart ne passeraient pas le contrôle technique) ou encore des capacités des conducteurs à conduire ces derniers (indiscipline et non-maîtrise de la conduite).
17. Mais, il faut reconnaître que la multiplication de petites voitures de transport de personnes à cinq places ou des motos transportant généralement deux personnes (en plus du motard) au côté des millions de voitures individuelles a été rendue inévitable suite à l'absence d'alternatives d'offres de transport massif des personnes dans une ville comme Kinshasa comptant entre 15 à 20 millions d'habitants. L'absence d'une offre publique de transport collectif est également consécutive à la faillite de l'autorité de l'État qui explique l'échec de toutes les tentatives de création des sociétés publiques de transport urbain (par absence de contrôle et de sanction des gestionnaires).
18. Enfin, les détenteurs de l'autorité de l'État sur les routes urbaines, i.e. les policiers de roulage, ont eux-mêmes perdu toute autorité en matière de gouvernance de la circulation routière face aux conditions difficiles de leur travail : surabondance des engins roulants en simultanée devant eux, indiscipline des usagers de la route toutes catégories (du citoyen lambda aux hauts dirigeants du pays), etc. Totalement démunis pour faire leur travail, ils ont détourné leur autorité pour en profiter à travers des extorsions de toute sorte sur les usagers de la route, ce qui aggrave l'indiscipline de ces derniers qui désormais peuvent tout se permettre sur la route contre remise de petites sommes d'argent aux policiers.
19. En gros, la faillite de l'autorité de l'État est le socle de tous les autres facteurs directs des embouteillages à Kinshasa (et ailleurs). En conséquence et fort heureusement, agir à travers la réaffirmation de l'autorité de l'État se révèle comme la solution la plus immédiate et la moins coûteuse pour amorcer la résolution des problèmes d'embouteillage à Kinshasa, en particulier, et dans d'autres villes aux prises avec le même problème, en général.

20. Le nœud principal par lequel commencer ce processus est de toute évidence la surabondance des engins roulant sur les routes de la capitale, plutôt que la réhabilitation des infrastructures (même si cela est nécessaire) dans la mesure où, d'une part, l'État congolais n'en a pas les moyens dans l'immédiat et, d'autre part, des routes secondaires réhabilitées se retrouveront rapidement saturées au rythme actuelle de croissance des engins roulants de médiocre qualité que l'État laisse tout le monde qui le peut se procurer dans les pays asiatiques à vil prix.
21. Mais comment réduire le volume du charroi automobile sur les routes sans aggraver les difficultés de déplacement des citoyens qui eux sont obligés de sortir de chez eux pour gagner leurs pains au quotidien? Il va sans dire que l'État ne dispose pas non plus des ressources pour créer rapidement une société de transport public doté de suffisamment de bus de transport de masses.
22. **L'instauration de la circulation alternée un jour sur deux selon le caractère pair ou impair des plaques minéralogiques des engins roulants est une décision d'affirmation de l'autorité de l'État qui divisera par deux le volume des engins sur les routes quotidiennement, si appliquée de façon intégrale. Toutefois, tenant compte des difficultés de déplacement des personnes que cela causerait ainsi que du risque de tension sociale consécutive à la perte de revenus par ceux qui exploitent les activités de transport urbain, il est indiqué d'appliquer cette mesure principalement à tous les autres engins roulants sauf ceux clairement identifiés pour le transport du public ou des marchandises. Par contre, la plupart de ces derniers pourraient aussi être éliminés de la circulation sur base des considérations de non-conformité légale, technique ou sécuritaire qui les caractérise. Ceci devrait toutefois se faire progressivement pour éviter d'aggraver les difficultés de circulation des individus dans le court terme ainsi que de créer des tensions sociales.**
23. **Dans ce contexte, les véhicules roulants actuellement ne satisfaisant pas les exigences légales, techniques ou sécuritaires ainsi que les motos et les tricycles servant présentement au transport des passagers vont bénéficier d'une période de grâce jusqu'à la mise en place effective d'une société de transport urbain à Kinshasa dans les six ou douze mois suivants. Cependant, ce moratoire devra être assorti par l'exigence de réparation des détériorations visibles qui compromettent la sécurité des passagers, l'interdiction pour les motards de transporter plus d'un passager et l'obligation de tous les deux passagers de la moto de porter un casque (c'est le motard qui fournit le casque au passager), l'interdiction aux tricycles de transporter plus de trois passagers dont tous devraient porter des casques (fournis par l'exploitant). En prévision de l'élimination de ces engins roulants au bout de six à douze mois, la décision d'interdire leur importation immédiatement s'impose. L'annonce de toutes ces décisions contribuera à marquer la conscience collective des citoyens quant au retour de l'autorité de l'État dans le pays.**
24. **D'autres annonces complémentaires devraient accompagner celle principale ci-dessus pour faciliter son application : elles concerneraient des mesures pour prévenir ou empêcher la**

désobéissance ou l'indiscipline vis-à-vis de l'instauration de la circulation alternée des véhicules sur les routes. Ces mesures porteraient, par exemple, sur l'accompagnement des policiers des roulages par des militaires (de la garde présidentielle) autorisés à immobiliser tous les véhicules des récalcitrants en détruisant leurs roues par arme à feu.

25. Toutefois, la solution durable aux problèmes d'embouteillage devra résulter de la mise en œuvre d'un plan stratégique intégré qui s'attaquerait aux facteurs directs des embouteillages qui ont découlé de la faillite de l'autorité de l'État tels que présentés ci-haut : réhabilitation des routes secondaires, création d'une société publique de transport urbain digne de ce nom, réduction drastique du parc automobile par le retrait de la circulation de tous engins roulants ne répondant pas aux critères légaux (véhicule avec volant à droite), de contrôle technique et sécuritaire (véhicules dégradés, motos et tricycles). L'annonce anticipé d'un tel plan à la population contribuera également à signaler le rétablissement de l'autorité de l'État dans le pays.

CHAPITRE III
AFFIRMER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT POUR PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUES EN MILIEUX URBAINS

26. Des décisions à annoncer rapidement aux congolais pour signaler le retour de l'autorité de l'État en rencontrant leurs revendications dans le domaine sanitaire et de la sécurité publique concernent les aspects suivants :
- a. Contrôle de l'hygiène des produits alimentaires et de santé vendus aux populations.
 - b. Interdiction de la pollution sonore diurne et nocturne.
 - c. Combattre efficacement les arrestations arbitraires et les extorsions par les agents publics.
27. La santé de la population, surtout en milieux urbains, est durablement compromise par l'hygiène des produits alimentaires et de santé que l'État laisse chacun qui le peut vendre aux consommateurs dans n'importe quelle condition. Il s'agit là d'une destruction durable du facteur capital humain dont la société payera le prix pendant longtemps pour son développement. **L'annonce des mesures drastiques encadrant le commerce des produits alimentaires et de santé est une urgence pour démontrer à la population le retour de l'autorité de l'État.** Néanmoins, vu l'importance de ces activités dans la stratégie de survie des ménages, des précautions devront être prises pour éviter que les mesures prises détruisent leur gagne-pain. Il doit s'agir de les accompagner pour améliorer les conditions de leur fourniture de service plutôt que d'une chasse aux sorcières.
28. La pollution sonore diurne et nocturne que cause les églises, les débits de boissons, les vendeurs de toute sorte utilisant des microphones, ... entraîne également des conséquences graves durables sur la santé de ceux qui la subissent, compromettant le capital humain national. **Des mesures urgentes d'interdiction de ces pratiques sans intérêt aucun devront être annoncées aux congolais : aucun son ne doit être entendu au-delà de la limite de la maison de l'individu qui l'émet.**
29. Des arrestations arbitraires et extorsions par les agents publics (services de sécurité) sont revenues en force dans les milieux urbains que ruraux. **Les mesures urgentes à annoncer sur cette question sont :**
- a. **L'interdiction de toute interpellation non-justifiée, arrestation arbitraire et extorsion des citoyens par tout agent de sécurité et l'aggravation des sanctions pour les récalcitrants;**
 - b. **La mise en place des mécanismes efficaces facilitant les dénonciations par les victimes;**
 - c. **L'élimination de tous les organes de sécurité parallèles et non-officiels;**
 - d. **L'identification physique de tous les agents de sécurité relevant véritablement de l'État et l'élimination des fictifs;**
 - e. Etc.

CHAPITRE IV
AFFIRMER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT POUR REDUIRE LE COÛT DE LA
VIE EN MILIEUX URBAINS

30. Le coût élevé de la vie, notamment dans les milieux urbains et principalement à Kinshasa, est la principale source du désarroi des populations qui pourrait déboucher à tout moment sur une révolte sociale. L'absence de l'autorité de l'État est un des facteurs explicatifs de la vie chère dont sont victimes ces populations. À ce titre, des décisions manifestant le retour de l'autorité de l'État dans la gestion de l'économie constituent une première porte d'entrée pour résoudre ce problème.

31. Le paragraphe 3.3.3 de l'« Agenda d'un choc systémique ... » traite des mesures d'urgence pour réduire le coût de la vie (p. 27 – 29). **Les décisions qui en découlent à annoncer rapidement aux populations congolaises sont les suivantes :**

- a. **Instaurer la vérification de la structure des prix de revient et marges bénéficiaires pour certains biens essentiels importés en partant des pays de provenance.**
- b. **Prendre des mesures conservatoires figeant les prix de certains biens et services essentiels.**
- c. **Prendre des mesures incitatives (fiscales, douanières, accès aux devises, ...) visant l'augmentation de l'offre de certains biens essentiels importés ou produits localement.**
- d. **Interdire toute forme de tracasseries et extorsions des opérateurs économiques par des agents publics ou de sécurité.**
- e. **Contrôler les prix des loyers des maisons d'habitation, fixer des barèmes de loyer par quartier et type d'habitation et interdire temporairement l'éviction des locataires qui n'ont pas plus d'un mois d'arriéré de loyers.**
- f. **Protéger les droits salariaux et sociaux des travailleurs contre des abus des employeurs (afin d'accroître leurs pouvoirs d'achat).**
- g. **Mettre en place des mécanismes efficaces de dénonciation des opérateurs économiques qui surenchérisent leurs coûts de revient et prix, des agents publics ou de sécurité auteurs des tracasseries ou extorsions sur des opérateurs économiques (formels ou informels), des propriétaires des maisons abusant des locataires, des employeurs abusant de leurs employés, ... et appliquer des sanctions immédiates sur des fautifs.**
- h. **Mettre en place un plan crédible de dédollarisation de l'économie à court terme.**

CHAPITRE V
AFFIRMER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT POUR ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

32. Toutes les administrations publiques congolaises sont, à l'état actuel des choses, des échecs en termes des services qu'elles rendent à la fois aux populations et à l'État. Ces échecs s'expliquent pour une part non-négligeable par la faillite de l'autorité de l'État sur leurs dirigeants et fonctionnaires. Il est donc possible de commencer à relever leurs situations tout simplement à travers des décisions qui réaffirment cette autorité de l'État.
33. À titre d'illustration, la REGIDESO et la SNEL sont deux sociétés d'État dont l'échec à offrir des services de qualité aux populations urbaines, dont Kinshasa principalement, tout en leur faisant payer des services sans contrepartie digne de ce nom, est non seulement ressenti par ces dernières comme une trahison mais aussi cela affecte directement et durablement leur santé et sécurité. Pourtant, les mandataires de l'État dans ces sociétés sont rarement inquiétés par rapport à leur performance en matière de services rendus à leurs clients.
34. **Dans la perspective de recourir à l'autorité de l'État pour corriger cet état des choses, les décisions suivantes pourraient être annoncées :**
- a. **Instaurer l'évaluation de tous les mandataires publics par intervalle de 100 jours et appliquer des sanctions immédiates en cas de rendement insuffisant dans l'amélioration des services.**
 - b. **Instaurer des mécanismes efficaces d'évaluation de tous les fonctionnaires et agents publics à tous les échelons par les bénéficiaires de leurs services et appliquer des sanctions immédiates en cas d'insatisfaction.**
 - c. **Mettre en place des mécanismes efficaces de dénonciation de la corruption, clientélisme, favoritisme, discrimination, patronage, népotisme, ... dans toutes les administrations publiques et sanctionner immédiatement et préventivement sur le plan administratifs les personnes dénoncées en attendant des enquêtes approfondies.**
 - d. **Renforcer le contrôle du temps travaillé par rapport à la réglementation et de l'assiduité au travail de tous les fonctionnaires et agents publics à tous les échelons et appliquer des sanctions immédiates en cas d'insatisfaction.**

CONCLUSION

35. Dans le document « Agenda d'un choc systémique pour transformer l'État, l'économie et la société en R.D. Congo », il a été souligné que « l'autorité de l'État sur ses agents et les citoyens peut s'affirmer également à travers simplement la capacité des élus et des gouvernants de décider des projets de réformes pertinents et de convaincre les acteurs de leur crédibilité (p. 15) ». Le présent document propose quelques décisions dont l'annonce par le prochain gouvernement lors de la présentation de son programme quinquennal au parlement pourrait signaler aux populations congolaises le retour de l'autorité de l'État en matière de gouvernance de l'intérêt général, leur redonner confiance par rapport aux jours à venir et prévenir la révolte sociale.

Présentation de CARSOC asbl

CARSOC – CENTRE D’APPUI AU RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LA BONNE GOUVERNANCE EN R.D. CONGO

Le CARSOC est une organisation non-gouvernementale (association sans but lucratif) créée par quelques universitaires et personnalités en RDC dont les recherches ou les actions portent sur la promotion du rôle de la société civile dans la construction de la démocratie et de la bonne gouvernance. Il fut enregistré en 2011 en RDC au Ministère de la Justice et au Ministère de l’Intérieur.

Comme le dit son nom, le CARSOC vise à faire émerger une société civile dynamique en R.D. Congo pour influencer et pousser (contraindre) les gouvernants à la performance.

Le CARSOC a exécuté du 1er juin 2022 au 20 décembre 2023 le « Programme élections R.D. Congo – 2023 de la société civile congolaise » (www.changecongo.org). Ce programme a consisté à appuyer les acteurs congolais prodémocratie (société civile et partis politiques) pour renforcer leurs capacités dans le cadre du processus électoral qui s’est clôturé le 20 décembre 2023. Plusieurs activités de sensibilisation et d’interpellation des acteurs politiques majeurs congolais ont été réalisées. Le programme s’est clôturé par le déploiement des activités visant le renforcement des capacités des citoyens à voter efficacement à travers le projet dénommé « Programme d’Éducation Électorale Intensive (PEEI) » mis en œuvre d’octobre à décembre 2023.

La période électorale étant passée, le CARSOC s’investit maintenant à contribuer à la reconstruction de la RDC et du bien-être de son peuple en proposant autant aux dirigeants qu’à la société civile des stratégies visant la réingénierie de la nation congolaise. Dans le cadre de ce nouvel engagement du CARSOC, le « Programme Permanent d’Appui au Développement de la Société Civile Congolaise (PADSOC) » en cours de lancement (si les deux grandes églises catholiques et protestantes de la RDC se l’approprient) et l’« Agenda d’un Choc Systémique en R.D. Congo pour Transformer l’État, l’Économie et la Société » constituent les deux faces d’un même projet. Le premier vise à redynamiser la société civile tandis que le second, d’un côté, fournit à cette dernière de la matière pour agir dans l’espace public par des revendications. De l’autre côté, celui-ci propose aux nouveaux élus et dirigeants cette même matière pour les inciter à appliquer les réformes proposées et pour accroître leur efficacité et efficience dans ce processus.